

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 18/08/2026 - B2026/052968 - 2022 B 07579 - 918 789 421 - A.MJ

**SASU A.MJ**

11 chemin de l'alouette

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

918 789 421 RCS LYON

Exercice clos au 31/12/2025

BILAN					
	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
ACTIF CIRCULANT	23,00	1267	CAPITAUX	1000	1000
CLIENT			REPORT A NOUVEAU	-5944,42	-23,35
TVA	23,00	1267	RESULTAT	-2907,39	-5921,07
DISPONIBILITE	3869,93	1871,81	C/CT ASSOCIE	11744,74	8083,23
			FOURNISSEUR		
			DETTES FISCALE		
TOTAL ACTIF	3892,93	3138,81	TOTAL PASSIF	3892,93	3138,81

certifié conforme

MS JOP

IM.A U2A2

11 chemin de l'Alouette

69260 CHARRONNIERES LES BAINS

918 789 451 RCS LYON

Exercice clos au 31/12/2022

BILAN					
	31/12/2022	31/12/2021		31/12/2022	31/12/2021
TOTAL ACTIF	3895,93	3138,81	TOTAL PASSIF	3895,93	3138,81
DISPONIBLE	3895,93	1871,81	DETTE FINANCIERE		
AVANCE	53,00	1152,15	Fournisseur		
CLIENT			NOUVEAU		
ACTIF CIRCULANT	53,00	1502	REPORT A		
			CAPITAL		
					1000
					1000



SASU A.MJ

11 chemin de l'alouette

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

918 789 421 RCS LYON

Exercice clos au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT		
	31/12/2025	31/12/2024
PRODUCTION VENDUES SERVICES	1166,67	3280
CHIFFRE D AFFAIRE NET	1166,67	3280
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1600,40	7766,37
606300 PETIT MATERIEL BUREAU	599,06	69,99
606400 FOURNITURES	0,00	4,75
616000 ASSURANCE		119,88
622600 HONORAIRES		6600,00
623700 PUBLICITE		
625600 MISSION RECEPTION		188,37
625700 FRAIS DE BANQUE	132,00	129,60
626000 TELEPHONE	622,43	622,11
628100 COTISATION	246,91	31,67
CHARGES SOCIALES	2473,68	1434,32
EXEDENT BRUT D EXPLOITATION	-2907,41	-5920,69
AUTRE PRODUITS		
AUTRES CHARGES		0,38
RESULTAT EXPLOITATION	-2907,41	-5921,07
RESULTAT FINANCIER		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-2907,41	-5921,07
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Impots sur les benefices		
BENEFICE OU PERTE	-2907,41	-5921,07

certifié conforme

MJ JDP

2520 A.M.1
11 chemin de l'Alouette
69260 CHARBONNIERES BAINS
918 789 421 RCS LYON

Exercice clos au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT		
	31/12/2022	31/12/2021
PRODUCTION VENDUES SERVICES	1 166,67	3280
CHIFFRE D AFFAIRE NET	1 166,67	3280
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2000,00	2266,37
-200300 PETIT MATERIEL BUREAU	226,00	66,66
606400 FOURNITURES	0,00	4,22
616000 ASSURANCE		110,88
625800 HONORAIRES		6600,00
623700 PUBLICITE		
625600 MISSION RECEPTION		188,37
625700 FRAIS DE BANQUE	1 111,00	126,60
626000 TELEPHONE	1 12,03	612,11
628100 COTISATION	246,97	31,07
CHARGES SOCIALES	246,97	143,13
-XEDENT BRUT D EXPLOITATION	-246,97	-250,66
AUTRE PRODUITS		
AUTRES CHARGES		0,38
RESULTAT EXPLOITATION	1907,47	-250,66
RESULTAT FINANCIER		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-2007,47	-250,66
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Impots sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-2007,47	-250,66



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
Mme JOP Marie-José 11 11 Chemin de l'Alouette 69260 69260 Charbonnières-les-Bains, France France	Pour le compte de : SAS A.MJ 11 CHEMIN DE L ALOUETTE 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS
N° d'adhérent : 20222650021010	N° SIREN : 918 789 421 Régime d'imposition : RSI Période déclarée : Année 2025 Date limite de dépôt : 20/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable au 31/12/2025)
Annexe N° 2033-A (applicable au 31/12/2025)
Annexe N° 2033-B (applicable au 31/12/2025)
Annexe N° 2033-D (applicable au 31/12/2025)
Annexe N° 2033-E (applicable au 31/12/2025)
Annexe N° 2033-F (applicable au 31/12/2024)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable au 31/12/2025)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom
de voie

11 chemin de l'alouette

Code postal

69260

Ville

charbonnières les bains

Pays

France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

COACHING

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normalBénéfice imposable à
15%Déficit (report du 2033-
B)

0

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

EXCEL



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

N° 2033-A

(Applicable au 31/12/2025,
31/12/2025)

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	23		23
Disponibilités	3 870		3 870
TOTAL II	3 893		3 893
TOTAL GENERAL (I + II)	3 893		3 893

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	-5 944
Résultat de l'exercice	-2 907
TOTAL I	-7 851
3 - Dettes (4)	
Comptes courants d'associés	11 744
TOTAL III	11 744
TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 893

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	1 167
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			1 167
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			1 600
Cotisations sociales			2 474
Total des charges d'exploitation (II)			4 074
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-2 907
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-2 907

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		2 907
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		2 907
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises IS seulement)		5 944
Déficits antérieurs reportables	5 944	dont imputés sur le résultat
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		0

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable au 31/12/2025)

2025

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers**II - DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	5 944
Déficits reportables	5 944
Déficits de l'exercice	2 907
TOTAL des déficits restant à reporter	8 851

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	233
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	256

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

JOINDRE
(Applicable au 31/12/2025)**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs****CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE****I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

1 167

TOTAL 1

1 167

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITECalcul de la valeur ajoutée ($Total\ 1 + Total\ 2 - Total\ 3$)

1 167

SASU A.MJ
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Chemin de l'alouette 69260 CHARBONNIERES LES BAINS
918 78 421 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21 MAI 2026**

L'an deux mil vingt six,
Le 21 Mai,
A 10 heures,

Madame Marie-José SACHETAT épouse JOP, Associé Unique et Président de la société SASU AMJ, demeurant 11 chemin de l'alouette 69260 CHARBONNIERES LES BAINS

I. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de présidente de la société, Madame Marie-José SACHETAT épouse JOP Associé Unique a établi et arrêté les comptes annuels, bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Ces documents ont été tenus au siège social

II. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, sur la base de rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2907.39 euros en totalité au compte "report à nouveau".

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, conformément de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention et prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé le Président déclare la séance levée.

Marie-José JOP
Présidente A. MJ

